

DÉCISION

Prise en vertu de la délibération du Conseil Municipal en date du 26 mai 2020 donnant délégation à Monsieur le Maire en application des dispositions de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales.

N° D.05-2024

Objet / ANIMATIONS DE VILLE : CONVENTION TRIPARTITE DE MISE À DISPOSITION DE DIX CHALETS BOIS DU 3 AU 13 MAI 2024 POUR LE 6ÈME « VOLVIC VOLCANIC EXPÉRIENCE »

Le Maire de la commune de Cournon-d'Auvergne,
- Vu l'article L.2122-22, 5^{ème}, du Code général des collectivités territoriales ;

DÉCIDE

Article 1^{er} /

Il est mis à disposition de l'association « Volvic Volcanic Expérience » et de la commune de VOLVIC, 10 chalets bois de 3,00 m X 2,20 m, du 3 au 13 mai 2024, dans le cadre de la 6ème édition de la manifestation « Volvic Volcanic Expérience ».

Article 2^{ème} /

En contrepartie de cette mise à disposition, les organisateurs régleront la somme de 1 500,00 € (mille cinq cent euros) à réception du titre de recettes émis par la Ville de Cournon-d'Auvergne.

Article 3^{ème} /

Les modalités pratiques de cette mise à disposition sont celles définies dans une convention tripartite signée par les parties prenantes.

Article 4^{ème} /

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND dans un délai de deux mois, à compter de sa publication et/ou notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télécours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Article 5^{ème} /

Monsieur le Directeur Général des Services de la commune est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera :

- transmise à Monsieur le Préfet du Puy-de-Dôme,
- publiée sur le site Internet de la Ville de Cournon-d'Auvergne,
- inscrite au registre des actes de la commune.

Fait à Cournon-d'Auvergne, le 29 février 2024

Le Maire,

François RAGE

Préfecture du Puy-de-Dôme

/ 5 MARS 2024

Bureau du Courrier

Publié le
Certifié exécutoire,
Le Directeur Général des Services
Philippe WIMART-ROUSSEAU

06 MARS 2024